



**RÈGLEMENT FMV 2023**  
**CINQUIÈME ÉDITION – VIA FRANCIGENA MARATHON**  
**VAL DI SUSA**  
**25 JUIN 2023**

**ARTICLE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES - ORGANISATION**

FRANCIGENA MARATHON VAL DI SUSA, marche récréative non compétitive ouverte à tous les randonneurs, à parcourir en marchant, sans courir, pour profiter au mieux de la beauté qu'offre le parcours le long de la VIA FRANCIGENA PIÉMONTAISE SUR LES TRACES DU PÈLERIN DE BORDEAUX. Organisée par « ASD IRIDE » associée à LIBERTAS (organisme de promotion sportive reconnu par le Comité olympique italien – C.O.N.I.).

Différents itinéraires sont proposés :

- MARATHON : Avigliana – Suse, environ 45 km (en passant par l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse « Sacra di San Michele » le long du sentier des Princes « sentiero dei Principi », nouveauté par rapport aux éditions précédentes) ; dénivelé 1400D+
- EASY MARATHON : Avigliana – Suse, environ 40 km ; dénivelé 600D+ (sans passer par l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse « Sacra di San Michele »)
- HALF MARATHON : Avigliana – Villar Focchiardo, environ 23 km (en passant par l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse « Sacra di San Michele » le long du sentier des Princes « sentiero dei Principi », nouveauté par rapport aux éditions précédentes) ; dénivelé 800D+
- EASY HALF MARATHON : Avigliana – Villar Focchiardo environ 18 km ; dénivelé 200D+ (sans passer par l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse « Sacra di San Michele »)
- SACRA DI SAN MICHELE MARATHON : Avigliana – abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse, environ 12 km ; dénivelé 800D+

Le parcours de cette édition prévoit de passer par l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse « Sacra di San Michele » en parcourant le sentier des Princes « sentiero dei Principi ». Il s'agit d'un itinéraire historique de grande valeur environnementale et paysagère, qui commence près de la Certosa 1515 et va jusqu'à l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse.

Par rapport à la dernière édition de 2022, cela implique une augmentation significative du kilométrage (environ 1 km de plus) et du dénivelé (+150 D+) ; l'effort et la préparation physique requis cette année pour affronter « notre Marathon » seront plus importants, mais seront récompensés par les vues spectaculaires sur la Vallée de Suse et en particulier sur l'abbaye que les participants auront le long du « sentier des Princes ». Le reste du parcours se déroule sur des chemins ou des routes, goudronnées et non, et suit en partie le tracé officiel de la *Via Francigena Burdigalense* entre Avigliana et Suse. Les variantes insérées par l'organisation ont pour but de garantir aux participants la plus grande sécurité possible en évitant au maximum de traverser ou parcourir des routes à grande circulation.

Des panneaux de signalisation avec le logo de l'événement et des panneaux indiquant les kilomètres parcourus seront présents tout au long du parcours afin de permettre aux participants de repérer leur position et de savoir combien de kilomètres il leur reste à parcourir.

Il sera possible de télécharger la trace GPS du ou des parcours sur le site Web de l'événement :

<https://www.viafrancigenamarathonvaldisusa.it/>

Les tracés sont mis à disposition dans le seul but d'indiquer les itinéraires et peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.

Ne pouvant intervenir directement sur l'entretien des voies ou sur l'état de sécurité des routes ou des chemins, l'association IRIDE ASD n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences de leur praticabilité, bien qu'elle fasse de son mieux pour identifier les itinéraires les plus accessibles et les plus sûrs. Les participants assument donc toute responsabilité quant aux risques et dommages auxquels ils pourraient être exposés. Pour toutes ces raisons, IRIDE ASD ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir le long des parcours.

Les marcheurs doivent être conscients de leurs capacités et de leur niveau de préparation, et ils doivent être en mesure de les évaluer de manière autonome en fonction des conditions et des situations auxquelles ils souhaitent se mesurer.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions sont formellement ouvertes le **15 FÉVRIER 2023**

L'inscription se fait par Internet à travers le service IDChronos

**LIEN INSCRIPTION INDIVIDUELLE ou MOINS DE 5 PARTICIPANTS**  
**LIEN INSCRIPTION DE GROUPE MINIMUM 5 PERSONNES**

**Frais d'inscription**<sup>(1)(2)</sup> : 20,00 €- Navette facultative + 5,00 €

### **Modalités d'inscription**<sup>(3)</sup>

- Inscription individuelle ou de moins de 5 personnes - paiement par carte bancaire ou PayPal
- Inscription de groupe (minimum 5 personnes) - paiement par carte bancaire, PayPal ou virement

(1) le paiement doit être effectué dans les 3 jours au plus tard sous peine d'annulation de l'inscription.

(2) les frais d'inscription ne comprennent pas les frais supplémentaires de secrétariat de la plateforme d'inscription.

(3) le paiement par virement bancaire est disponible uniquement pour l'inscription des groupes avec un minimum de 5 participants.

### **Les frais d'inscriptions comprennent :**

- Kit de participation avec T-shirt de l'événement, dossard, crédentiale ou passeport du pèlerin et divers gadgets
- L'organisation et l'assistance le long du parcours (ambulances - service médical - protection civile)
- Services logistiques et de ravitaillement le long du parcours
- Assiette de pâtes à Villar Focchiardo
- Assurance en cas d'accident

### Remarques importantes concernant l'inscription :

- Les inscriptions seront clôturées le 5 juin 2023 et dans tous les cas après avoir atteint 3 000 inscrits.
- Il est interdit d'échanger ou de céder son dossard.
- En cas de renonciation/d'impossibilité à participer à l'événement, il n'est pas possible de conserver sa cotisation pour l'année suivante.
- Il n'est pas autorisé de participer avec le dossard de quelqu'un d'autre.

### Vérification de l'inscription

Pour vérifier l'état de votre inscription, veuillez utiliser la page prévue dans les formulaires d'inscription en saisissant l'adresse e-mail utilisée lors de l'inscription.

### ARTICLE 3 : RETRAIT DU DOSSARD ET DU KIT DE PARTICIPATION

Le dossard et le kit de participation pourront être retirés en présentant la confirmation de l'inscription les jours suivants :

- Samedi 17 juin 2023 de 10 h à 19 h (près du parc Alveare Verde - corso laghi 100 - Avigliana)
- Samedi 24 juin 2023 de 10 h à 19 h (près du parc Alveare Verde - corso laghi 100 - Avigliana)
- Dimanche 25 juin 2023 de 6 h à 7 h (au départ de la manifestation)

### ARTICLE 4 : DÉPART

Les participants doivent se présenter au lieu de départ, piazza del Popolo, à Avigliana (Turin)

- 7 h - briefing
- 7 h 15 – départ

### ARTICLE 5 : BARRIÈRES HORAIRES

#### Barrière de départ de Villar Focchiardo (23 km), horaire de fermeture IMPÉRATIF : 14 h

Seuls les marcheurs ayant quitté Villar Focchiardo avant l'heure limite seront autorisés à poursuivre le marathon. Ceci afin d'assurer la sécurité des randonneurs et des secouristes bénévoles. Tout désistement doit être signalé aux volontaires le long du parcours.

Un service « balai » est prévu. Il effectuera le parcours en suivant le dernier marcheur, afin de venir en aide aux personnes qui désirent abandonner et afin d'éviter que d'éventuels blessés ne soient laissés sans assistance.

### ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENTS

La marche s'effectue en semi-autonomie.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, en ce qui concerne la sécurité, l'alimentation et l'équipement, permettant ainsi d'être prêt à faire face à des imprévus (intempéries, problèmes physiques, petites blessures, etc.).

Dans tous les cas, des points de ravitaillement sont installés le long du parcours et sont approvisionnés en boissons et en nourriture à consommer sur place. Comme lors des éditions précédentes, une *Pasta-Party* aura lieu à Villar Focchiardo. L'organisation fournit également de l'eau plate afin de pouvoir remplir les sacs d'hydratation ou la gourde que chaque marcheur doit obligatoirement avoir avec lui. Chaque marcheur veillera à disposer, au départ de chaque point de ravitaillement, de la quantité d'eau minimum nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Afin de limiter la production de déchets, ni gobelets ni bouteilles en plastique ne sont admis.

Dix points de ravitaillement sont prévus, soit un tous les 5 km environ.

## ARTICLE 7 : SÉCURITÉ ET CONTRÔLE

L'ensemble du parcours se fera sous la surveillance de la Protection civile et d'éventuelles autres associations. La police municipale et les forces de l'ordre surveilleront les passages dans les centres habités.

Des bénévoles de l'association seront présents tout au long du parcours et s'occuperont de la gestion des points de ravitaillement.

Le service d'assistance sanitaire sera coordonné et géré par les organismes responsables.

Tout marcheur blessé ou en difficulté pourra demander de l'aide en :

- se présentant à un point de ravitaillement ;
- appelant les numéros de l'organisation ;
- demandant à un autre marcheur de prévenir les secours.

Il appartiendra à chaque marcheur de porter assistance à toute personne en difficulté et, si nécessaire, d'avertir les secours.

## ARTICLE 8 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Il est important de comprendre qu'en cas de besoin, la morphologie du territoire ou les conditions météorologiques pourraient ralentir les secours qui pourraient prendre plus de temps que prévu. Votre sécurité dépendra alors du matériel que vous aurez dans votre sac à dos.

Au départ de la manifestation et à chaque point de ravitaillement, il est obligatoire d'avoir avec soi le matériel suivant :

1. Des chaussures de randonnée légères ou de trail
2. Une veste imperméable
3. Une réserve d'eau
4. Une gourde pour faire le plein d'eau aux points de ravitaillement le long du parcours ; nous vous rappelons qu'aucun gobelet en plastique ne sera distribué
5. Des réserves alimentaires selon les besoins de chacun
6. Un sac poubelle
7. Une pièce d'identité
8. La carte vitale / carte européenne d'assurance maladie
9. Un téléphone portable allumé sur lequel enregistrer les numéros des secours fournis par l'organisation. Le numéro ne doit pas être masqué. Veuillez vérifier avant le départ que la batterie est chargée

## ARTICLE 9 : MÉTÉO

En cas de phénomènes météorologiques importants, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire, même au dernier moment, afin de limiter les risques ainsi que les situations difficiles ou inconfortables pour les marcheurs.

Toute modification sera communiquée aux marcheurs et signalée par les organisateurs.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques pouvant mettre en danger la sécurité des marcheurs ou des secouristes.

L'organisation pourra conseiller du matériel supplémentaire obligatoire en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.

En cas de prévisions météorologiques extrêmes et de nature à rendre l'événement irréalisable, l'organisation communiquera sa décision sur le site internet dans les 24 heures précédant l'événement.

## ARTICLE 10 : ENVIRONNEMENT

L'événement se déroule en grande partie dans des écosystèmes naturels, par conséquent, tous les randonneurs doivent respecter l'environnement et éviter notamment de disperser des déchets, de cueillir des fruits, des fleurs, d'endommager des cultures ou de nuire à la faune.

## ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE – RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

En s'inscrivant, les marcheurs autorisent l'organisation à utiliser gratuitement, sans limites territoriales ni temporelles, les images fixes et en mouvement qui les représentent lors de leur participation à la *Francigena Marathon Val di Susa* ou sur tous les supports, sur Internet, y compris le matériel promotionnel ou publicitaire, dans le monde entier et pour la durée maximale requise par les lois, règlements et traités en vigueur, y compris toute prolongation éventuelle de la période prévue.

### INFORMATION ARTICLE 13 DLGS 196/2003-PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les données personnelles, qui doivent être obligatoirement fournies pour l'inscription à la *Via Francigena Marathon Val di Susa*, sont traitées par les responsables de l'organisation, conformément au code de confidentialité, au format papier pour la réalisation de l'événement sportif en question et pour l'envoi de matériel publicitaire.

Ces données peuvent être communiquées à des tiers pour l'exécution d'obligations relatives à l'événement ou pour les fins indiquées ci-dessus.

Elles sont utilisées uniquement à des fins fonctionnelles et avec des critères d'exactitude et de légalité, conformément à l'article 13 du décret législatif italien n° 196/2003 et du RGPD 679/2016. Il est expressément interdit de les céder à des tiers. Il est entendu que les personnes inscrites au marathon peuvent à tout moment en demander la suppression. Le participant renonce expressément à l'utilisation de son droit à l'image lors de l'événement, ainsi qu'à tout recours contre l'organisation et ses partenaires habilités pour l'utilisation faite de son image.

## ARTICLE 12 : DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

L'inscription volontaire et la participation à l'événement impliquent l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En s'inscrivant, le participant décharge les organisateurs de toute responsabilité, tant civile que pénale, pour tout dommage corporel ou matériel dont il serait responsable.

Le participant déclare sous sa propre responsabilité être en bonne santé psychophysique, ne pas avoir de contre-indications à la pratique d'une activité sportive non compétitive et être par conséquent apte à exercer une activité récréative non compétitive, même à haute intensité.

En outre, il déclare expressément sous sa propre responsabilité avoir dit la vérité (article 2 de la loi n° 15 du 4 janvier 1968, comme modifié par l'article 3, alinéa 10 de la loi n° 127 du 15 mai 1997).

## ARTICLE 13 : ASSURANCE

Dûment inscrite auprès du Comité olympique italien par l'intermédiaire de l'E.P.S. Libertas, l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile et accident auprès de Poste Assicura pour toute la durée de l'événement. La participation s'effectue sous l'entière responsabilité des marcheurs qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de conséquences survenues à la suite de la manifestation.

## ARTICLE 14 : RENONCIATION – ANNULATION – REMBOURSEMENT

En cas d'annulation/d'interruption de l'événement pour des cas de force majeure indépendants de la volonté de l'organisation, aucun remboursement ni aucun droit de participation à l'édition suivante ne sont prévus.

L'organisation se réserve le droit de communiquer la date à laquelle l'événement sera éventuellement reporté.

En cas de renonciation/d'impossibilité du marcheur ou du groupe à participer à l'événement, aucun remboursement ni aucun droit de conserver l'inscription pour l'édition suivante ne sont prévus.

## ARTICLE 15 : COMMUNICATION

Les canaux de communication officiels sont les suivants :

Pour la communication de l'organisation aux marcheurs ou pour les informations, FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/groups/viafrancigenamarathonvaldisusa>

Pour toute demande d'informations concernant l'événement E-MAIL : [info@viafrancigenamarathonvaldisusa.it](mailto:info@viafrancigenamarathonvaldisusa.it)

## ARTICLE 16 : LES CHIENS

Le marcheur peut participer à l'événement avec son chien, qu'il doit pouvoir gérer et maîtriser avec une laisse et une muselière. Il est du devoir du randonneur de s'assurer que son chien ne gêne pas les autres participants et ne cause pas de dommages aux choses, aux personnes ou aux animaux, qu'il n'endommage pas la flore ou les propriétés privées. L'animal devra toujours être tenu en laisse. La responsabilité relative à la gestion du chien et à tout problème qui y est lié est exclusivement du marcheur. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion du marcheur de l'événement.

Ne pas oublier de prendre en compte la météo qui pourrait être problématique pour les chiens, notamment en cas de chaleur.

## ARTICLE 17 : NORME FINALE

Les détails non prévus par le présent règlement seront précisés via les canaux de communication officiels (Facebook, site Web, info lettre) et la section contenant les FAQ.

L'inscription à l'événement implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses parties.

Tout ce qui n'est pas expressément mentionné dans le règlement fera l'objet d'une évaluation à la seule discrétion de l'organisation.